

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 11 avril 2019
--

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2018
- Affectation de résultat
- Vote du Budget Primitif 2019
- Attribution de subventions
- Conclusion de conventions avec différentes compagnies pour la programmation culturelle 2019

Etaient présents :

Pour la communauté de communes Pays de Salars :

Titulaires

Bernard ANDRIEU

Maxime MIGNONAC

Hervé COSTES

Jean-Paul LABIT

Serge GELY

Christel SIGAUD-LAURY

Joël VIDAL

Yves REGOURD

Suppléants

Isabelle SEZE

Daniel JULIEN

Pour la communauté de communes Lévézou-Pareloup :

Titulaires :

-Jean-Pierre DRULHE

-Patrick CONTASTIN

-Jean-Louis GRIMAL

- Hubert SEITER

-Hubert CAPOULADE

-Arnaud VIALA

-Marcel BOUDES

Suppléants :

Valérie FERRIEU

Yves MONTEILLET

-Maurice COMBETTES délégué titulaire empêché a demandé à Valérie FERRIEU déléguée suppléante de prendre part au vote à sa place.

Excusés

Francis BERTRAND

Jacques GARDE

Gilles BOUNHOL

Nicolas MASSOL

La Présidente ouvre la séance et propose de débiter l'ordre du jour.

-Compte Administratif

Yves REGOURD, vice-président présente le compte administratif 2018 qui fait apparaître les résultats ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	516 084.78 €	63 061.95 €
Recettes	513 383.86 €	375 369.68 €
Résultat 2018	- 2 701.32 €	312 307.73 €
Solde reporté 2017	107 803.00 €	- 225 493.53 €
Résultat avec solde reporté	105 101.68 €	86 814.20 €

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

-Affectation de résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 105 101.68 et aucun besoin de financement

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 :	- 2 701.32
Résultat reporté 2017	107 803.00
Résultat à affecter	+ 105 101.68

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 :	312 307.73
Résultat antérieur (solde reporté 2017) :	-225 493.53
Résultat avec solde reporté :	86 814.20

Restes à réaliser (RAR)

Dépenses 28 000

Recettes 0

Résultat RAR -28 0000

Résultat d'investissement global dont RAR 58 814.20

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018 comme suit :



Report au compte 002 recettes de fonctionnement : 105 101.68

Report au compte 001 recettes d'investissement : 86 814.20

Cette délibération est votée à l'unanimité.

-Vote du Budget Primitif 2019

Après avoir détaillé chaque poste, la Présidente, fait une proposition de Budget Primitif 2019 qui peut se résumer ainsi,

Section de fonctionnement :

Dépenses : 628 942.25 euros

Recettes : 628 942.25 euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 254 539.08 euros

Recettes : 300 305.65 euros

Il est donc proposé de voter par chapitre cette proposition de budget :

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

-Attributions de subventions

Comme chaque année, il est proposé au Syndicat Mixte du Lévézou de soutenir les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme. Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le conseil peut octroyer une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Les demandes de subventions reçues ont fait l'objet d'une instruction technique et ont été soumises à la commission culture sport.

Les élus ont délibéré sur les propositions d'attribution suivantes :

- Association sportive automobile « Rallye du Rouergue Occitanie » 2 000 euros.
- Triathlon du Lévézou : 3 500 euros.
- Atout Vert : 300 euros.
- Arvieu Art de Vivre : 1000 euros.
- PACAP : 1 000 euros.
- Courir en Lévézou 2 000 euros.
- Les Randonnaires de la Villa : 800 euros.
- Festival Pueblo latino : 1 000 euros.
- Ruralies Panatoises : 800 euros.
- Concours Chiens de Berger : 1 500 euros.
- Sport Nature Lévézou : 1 500 euros.
- Hurricane Boxe Rodez : 1 000 euros.
- Amis de Peyrebruune : 400 euros.
- CYVP : 4 000 euros.
- Lévézou Ségala Handball 2 360 euros.
- Envol Gym : 2 500 euros.
- LSA Aveyron XV 2 360 euros.
- Festival Folklorique du Rouergue : 2 000 euros
- Jeunesse Sportive du Lévézou JSL : 2 040

-La Présidente indique par ailleurs que lors du dernier conseil, et lors du renouvellement de la convention d'objectif avec l'Office de Tourisme Pareloup Lévézou, l'assemblée délibérante a voté un acompte de subvention de 100 000 euros à cette structure. Christel SIGAUD-LAURY sollicite les élus pour délibérer sur le solde de la subvention à leur octroyer. Les élus se prononcent sur un solde de 150 00 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.



-Conclusion de conventions avec différentes compagnies pour la programmation culturelle 2019.

Dans le cadre de la programmation culturelle 2019 et, notamment des spectacles intitulées « Les rendez-vous artistiques du Lévézou », il est proposé plusieurs dispositifs culturels nécessitant la conclusion d'une convention.

Spectacle de « cendres et de sel » : il est proposé, la représentation du spectacle « De cendres et de sel » le 19 avril à Arvieu, il s'agit de la restitution du projet Culture et Lien Social qui a été mis en œuvre sur le territoire tout au long de l'année 2018.

Pour ce faire, une convention devra être établie entre le Syndicat mixte, la Compagnie « Les mots à la bouche » et la commune d'Arvieu afin de définir les obligations incombant à chacun des partenaires.

Spectacle « Petite Chimère » : Ce dispositif vise une action destinée à la petite enfance. Dans ce cadre, il est proposé que la commune de Pont de Salars accueille le spectacle « Petite Chimère » le 16 avril prochain.

Pour ce faire une convention devra être établie entre le Syndicat mixte, la Compagnie « Les voyageurs immobiles » et la commune de Pont de Salars afin de définir les obligations incombant à chacun des partenaires.

Projet Afrique : Il est proposé d'accompagner la commune de Flavin sur l'organisation d'une série d'actions relatives à l'Afrique. La Compagnie « Adan et Kayi » travaillera avec un public scolaire à travers des ateliers de percussions et de danse, et proposera un spectacle sur le handicap lors d'une soirée africaine, le 24 mai prochain.

Pour ce faire une convention doit être établie entre le Syndicat mixte, la Compagnie « Adan et Kayi » et la commune de Flavin, qui définira les obligations incombant à chacun des partenaires.

Festival « Les Troubadours chantent l'art roman en Occitanie » : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine par l'animation de sites identifiés, et en partenariat avec les associations locales de sauvegarde, l'association Trob'Art Production propose, à l'échelle de la Région Occitanie, le festival « Les Troubadours chantent l'art roman en Occitanie », qui œuvre à la valorisation du patrimoine roman par l'organisation de concerts.



Il est proposé que le Syndicat Mixte du Lézou soit partenaire de ce festival en accueillant trois concerts, sur les communes de Trémouilles, Salles-Curan et Le Vibal, respectivement dans les églises de Trémouilles, Saint Géraud et Saint Martin de Cormières.

Echappées du théâtre de la Maison du Peuple de Millau :

Il est rappelé à l'assemblée qu'un partenariat existe depuis 2015 entre le Syndicat mixte du Lézou et le Théâtre de la Maison du Peuple à Millau. Le territoire du Lézou accueille 3 à 4 spectacles, dans le cadre des « Echappées du Théâtre de la Maison du Peuple », programmation qui répond à la mission de délocalisation de ce théâtre, accompagnée par la Région et le Département.

Ces soirées très appréciées du public et des municipalités qui les accueillent, s'inscrivent parfaitement dans la programmation culturelle portée par le Syndicat mixte du Lézou.

Il est proposé que le partenariat soit reconduit cette année à travers de nouveaux spectacles, programmés pour la Saison 2019/2020. Pour ce faire une convention devra définir pour chaque accueil de spectacle, les obligations incombant à chacun des partenaires, Théâtre de la Maison du Peuple, commune d'accueil et Syndicat mixte du Lézou. Le Syndicat mixte portera la moitié de la part financière revenant à la commune d'accueil.

Il est donc demandé de se positionner sur la signature de ces conventions

Les élus se positionnent favorablement sur l'ensemble de ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.